

Occasions manquées

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **65 (1970)**

Heft 1-fr

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-174168>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Déclaration de Strasbourg sur l'environnement naturel

adoptée par la Conférence européenne sur la conservation de la nature, 9–12 février 1970

La Conférence déclare:

1. L'utilisation et l'aménagement rationnels de l'environnement doivent avoir une haute priorité dans la politique nationale des gouvernements et faire l'objet de dotations budgétaires adéquates. Il faut qu'une responsabilité ministérielle bien définie soit établie pour la mise en valeur et l'utilisation des terres et des autres ressources naturelles et la conservation de la nature.
2. Il y a lieu de renforcer ou de compléter l'action menée pour combattre la pollution de l'air, de l'eau et du sol et d'élaborer à ces fins, aussitôt que possible, des normes agréées sur le plan international.
3. Les législations réglementaires adoptées pour sauvegarder l'environnement et sa qualité doivent être harmonisées dans la mesure nécessaire au niveau européen.

*Ci-contre: En haut: Suhr.
En bas: Le Furttal.*

Occasions manquées

Dans les pages qui suivent, le professeur G. Grosjean fait le triste tableau de certaines régions qui ont subi la grande mutation de ces vingt dernières années. Certaines fautes sont irréparables. Mais il montre comment un aménagement raisonnable du territoire pourrait encore nous épargner le pire.
Réd.

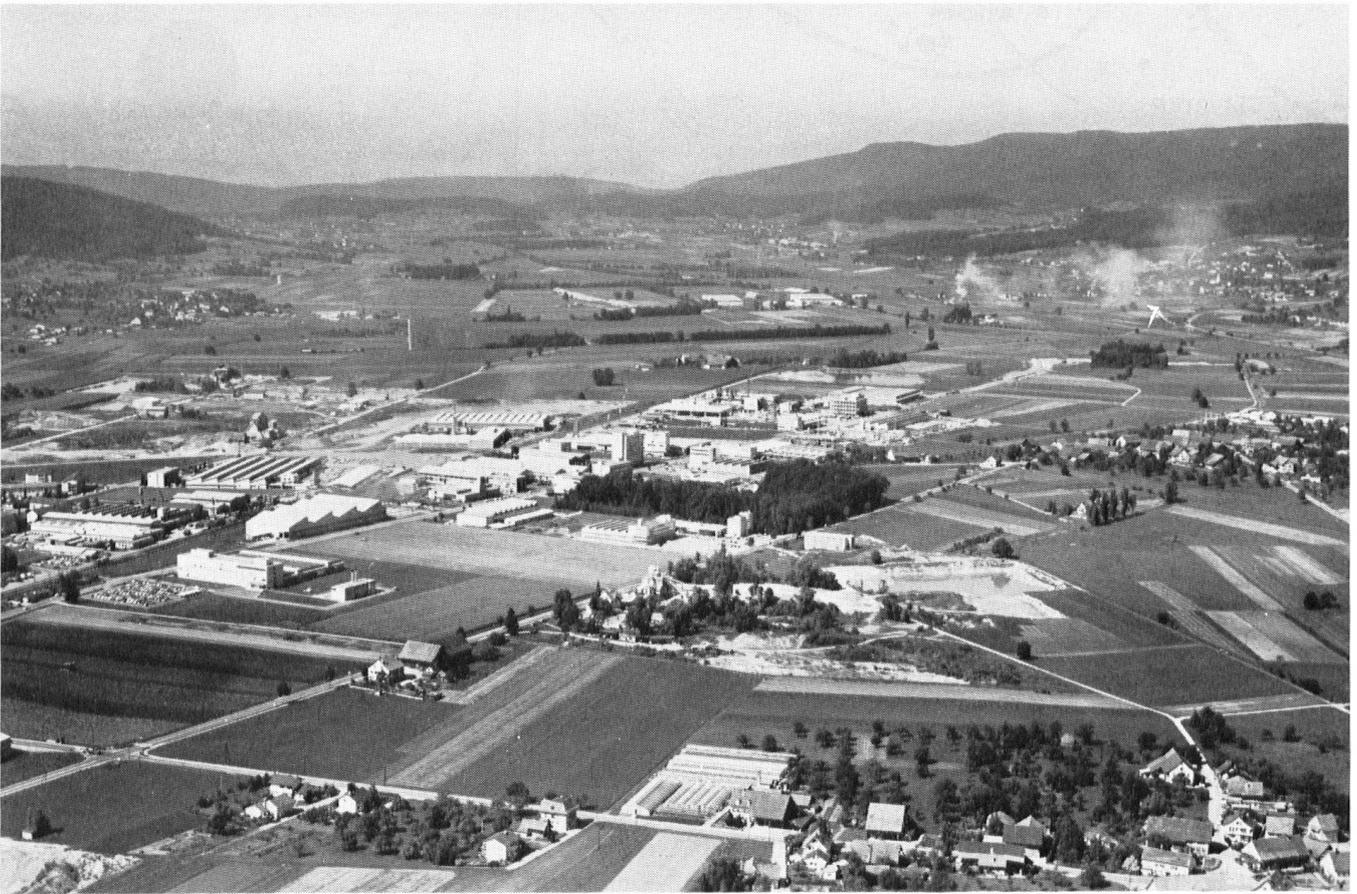
Suhr AG

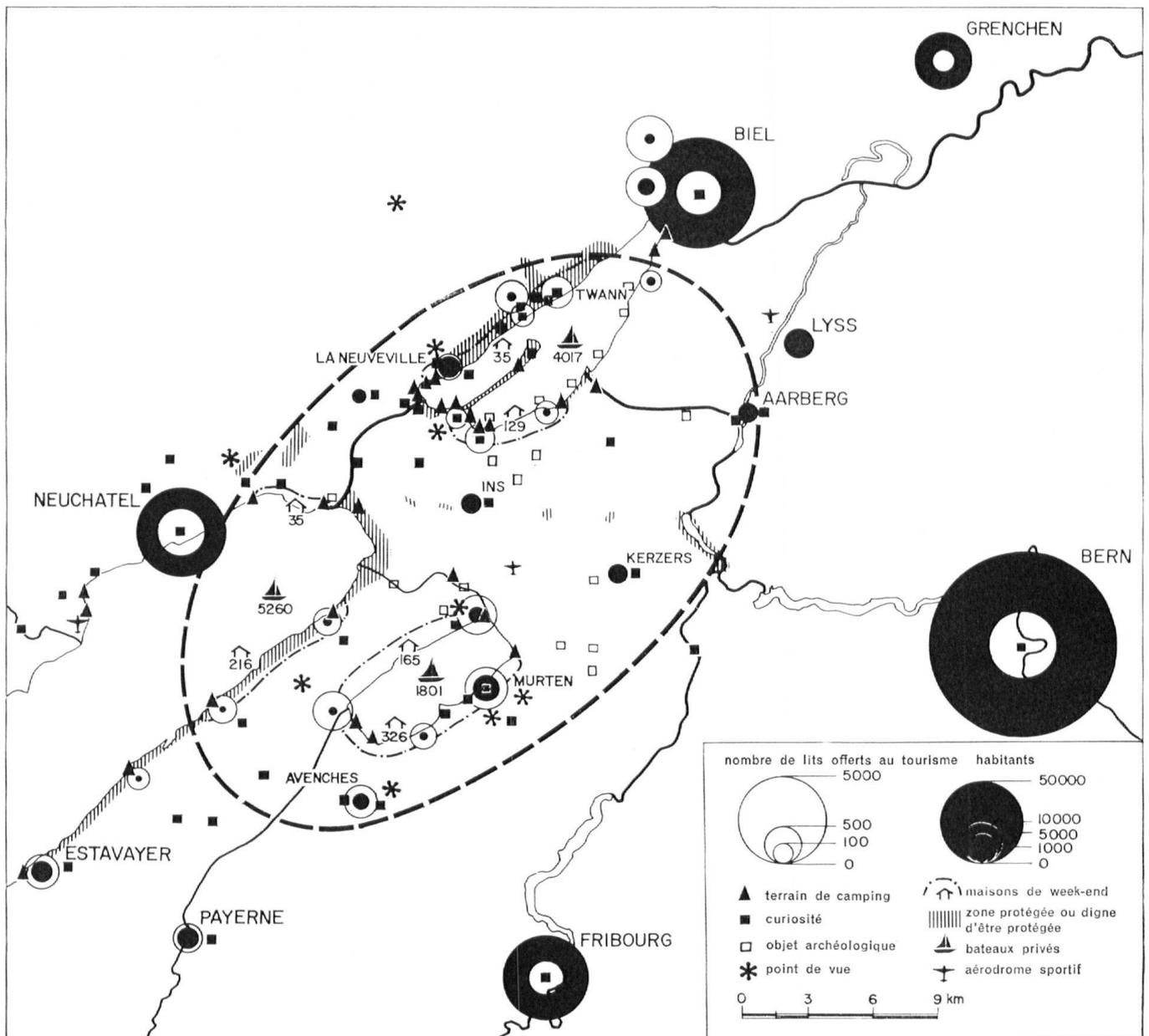
Un exemple frappant de ce que l'on nomme la construction diffuse («Zersiedlung»). (Cette photo, soit dit en passant, n'est pas récente; les choses ont empiré depuis.) Il n'y a plus de limite entre villages et campagne. Les constructions sont semées sans ordre aucun; on n'aperçoit plus les centres anciens du village ou du bourg. – L'aménagement se donnait pour tâche d'éviter la fusion des agglomérations et voulait maintenir des zones agricoles entre celles-ci. Il faut abandonner ce programme. Une fausse conception de la liberté en effet, qui justifie l'égoïsme, s'est opposée à une conception nouvelle du droit de propriété, limité par l'intérêt général, qui aurait fait obstacle à l'implantation anarchique. – D'après une étude tout à fait sérieuse, on pourrait envisager en Suisse un accrois-

sement de 5 millions d'habitants supplémentaires, fournir à ceux-ci logements et occasions de travail, et développer encore le réseau des voies de communication, sans amputer de plus d'un dixième le terrain agricole dont dispose actuellement notre pays. Au lieu de quoi, les agglomérations prolifèrent; elles occupent un espace beaucoup plus grand qu'il ne serait nécessaire et d'énormes cubes d'un blanc insolent ont détrôné les points hauts qu'étaient les clochers des églises.

Le Furttal

Le Furttal est une petite vallée sur les confins de l'Argovie et du canton de Zurich. Sur la photo: au premier plan: Regensdorf (Zurich). Il y a vingt ans, à peine touchée par l'expansion industrielle, cette région était riche en sites villageois encore intacts. Une communauté, à laquelle participaient l'E.P.F. et l'Association pour l'aménagement national, choisit cette région pour l'étude d'un plan d'une ville à créer, sur le modèle de ce qu'on faisait alors déjà en Angleterre et en Suède. Ce projet resta projet. Le Furttal offre aujourd'hui l'aspect d'un développement industriel anarchique et la destruction du paysage a suivi.





Un quadrilatère

Sur la carte ci-dessus, si l'on dessine des lignes qui joignent Neuchâtel, Bière, Berne et Fribourg, on obtient un carré, important élément du Plateau central. Les quatre villes, qui ont une population de 450 000 âmes (bientôt le demi-million), et sont distantes les unes des autres de vingt-huit kilomètres environ, sont quatre centres industriels, administratifs et culturels où travaillent ouvriers et employés. On sait qu'en Suisse les migrants journaliers franchissent un trajet de 15 kilomètres au plus. Or, au centre de la région que nous considérons, se trouve le Seeland que baignent les trois lacs de Neuchâtel, de Bière et

de Morat, territoire doté de tout ce qui convient à une zone de délasserment: des rives charmantes, avec des vignobles, avec la proximité de bourgs fameux (Morat, Cerlier). Depuis la correction des eaux du Jura, la région du Grand Marais comprise entre les trois lacs est devenue l'un des meilleurs terroirs de produits agricoles. Si l'on consulte en effet l'Atlas de la Suisse, on constate que ces communes viennent, dans les statistiques, parmi celles qui ont la plus grande surface cultivée. Et si l'on considère la carte ci-dessus, on constate que le Seeland est particulièrement riche, d'une part, en maisons de week-end, en emplacements de camping (on y compte 11 000 bateaux



La raffinerie de Cressier sur sol neuchâtelois est une création certes imposante. Pour le paysage du Seeland une cruelle et inguérissable blessure.

de plaisance, ce qui signifie, si chaque bateau a deux occupants, que 20 000 navigateurs, dont certains habitent jusqu'à Bâle et jusqu'à Genève, viennent passer leurs soirées ou leurs fins de semaine dans ces lieux), d'autre part, en monuments d'art, en sites archéologiques, en réserves naturelles aussi. La vocation de délasser est manifeste. – Or, là aussi, on voit poindre les indices d'un échec. Les trois cantons, saisis par la fièvre de l'expansion, ont jeté leur regard sur le Seeland. Neuchâtel est à l'avant-garde, avec la construction d'une raffinerie, d'une fabrique de ciment et d'une usine thermique. Des nuages de fumée se promènent dans le ciel, emblèmes du progrès. Du côté fribourgeois, c'est la silhouette de Morat qui,

de plus en plus, se dissimule derrière les usines et les blocs de douze étages. Berne enfin a découvert à proximité de Kallnach un terrain qui se prêterait parfaitement à l'installation d'un aéroport. Au surplus, aucun des trois cantons n'a renoncé au projet de la navigation fluviale jusqu'à Yverdon. Or, ces communes du Seeland n'appartiennent pas à la catégorie des communes pauvres; elles n'ont nul besoin du développement économique. Aucune d'elles, si on pense à l'avenir, n'a des contingents de main-d'œuvre en réserve pour lesquels il faille prévoir des occasions de travail. Elles sont l'une des régions de notre pays où la culture du vin, des fruits et des légumes est pratiquée avec le meilleur rendement. – Alors? pourquoi alors vouer ce beau pays et ses habitants à des « intérêts supérieurs », ces intérêts qui assurent à quelques-uns des week-end à Majorque ou sur la Riviera, tandis que les autres auront sous leurs yeux leur « Heimat » ravagée?

Photographes: G. Crettol, Sion (p. 20); M. Darbellay, Martigny (p. 19, 22 en-dessous, 23); M. Desarzens, Genève (p. 22 en-dessus); E. Gos, Lausanne (p. 11); G. Grosjean, Kirch-lindach BE (p. 7 en-dessous); A. v. Kaenel, Berne (p. 7 en-dessus, 8); Photo Laurent, Martigny (p. 21); Office suisse du

tourisme, Zurich (p. 13, 16); E. Schwabe, Muri BE (p. 14); Swissair-Photo SA, Zurich (p. 3, 6); K. Wolf, Bienne (p. 5); W. Zeller, Zurich (p. 12, 15, 17). Carte: Institut de géographie de l'Université de Berne, section de géographie appliquée (p. 4).



Bienne

forme l'une des agglomérations de Suisse dont la population – quelque 90 000 habitants – a eu la plus forte croissance au cours de ces cent dernières années. Dans une première étape, les immigrants, comme à Neuchâtel, à Granges, à Soleure, venaient du Jura. Il en résulta cette zone à forte densité qui s'étend au pied du Jura. On distingue sur la photo ci-contre la vallée, encore intacte, qui se dirige vers le nord-nord-est, dans la direction de Pieterlen, Longeau et Granges, et qui est destinée, selon les autorités biennoises, à devenir zone industrielle dans l'avenir. Quand elle le sera, on aura, de Bienne jusque par-delà Soleure, un ruban non interrompu de constructions industrielles et d'immeubles d'habitation avec de vastes espaces disponibles pour le réseau des voies de communication. C'est là du reste que les C.F.F. ont l'intention de créer une de leurs principales gares de triage. Si l'Aar devient navigable, il y aura un port près de Granges. – S'il faut se résigner au ruban industriel du pied du Jura, des motifs d'autant plus forts incitent à protéger,

d'une part, les pentes du Jura et, de l'autre, la région des trois lacs. Il serait aussi désirable de faire obstacle à l'expansion de l'industrie jusque sur les bords de l'Aar, encore presque intouchés de Brügg, près de Bienne, jusqu'à Soleure. Quant à l'aménagement de l'Aar en voie navigable, il faut s'y opposer, non seulement parce qu'il n'est pas économiquement rentable, et parce qu'il serait une nouvelle cause de pollution des eaux, mais aussi parce que, tout le long du fleuve, surgiraient constructions industrielles, hangars et dépôts. On affirme, il est vrai, que le nombre des ports sera limité, mais des gravières, des chantiers, on peut en faire autant qu'on veut. – La protection de la nature et du patrimoine est une noble cause. Mais elle ne suffit pas. Il faut qu'intervienne l'aménagement. Sans doute, le centre ancien de Bienne, celui de Nidau sont des bijoux entourés des soins qu'ils méritent. Mais, survolez ces lieux; la belle église de Bienne, le splendide château de Nidau, qui, jusqu'en 1950, étaient visibles de loin, sont aujourd'hui entourés d'énormes blocs plantés au hasard.



L'Emmental compte un grand nombre de hameaux semblables à celui-ci (Dürrenroth). Les constructions rurales sont presque toujours groupées dans un pli de terrain, parce que c'est à ce

niveau, et non sur les crêtes, qu'il y a des sources.

Dans la même commune, cette maison moderne (ci-dessous), d'un blanc éclatant, détruit l'harmonie du site agreste.





Le Mittelland est cette région assez vaste, entre Berne et Lucerne (Emmental, Entlebuch), qui est traversée par des chaînes de montagnes de faible altitude, où l'industrie ne s'est pas fortement implantée. Elle attire les touristes et les vacanciers, elle voit se construire des résidences secondaires. Certaines s'intègrent au paysage, et ne tranchent pas, par leurs couleurs ou par les fantaisies de toitures insolites, avec les habitations du type local. Mais combien d'autres se signalent par leur prétention à l'originalité! Ici c'est l'emplacement choisi pour le pseudo-raccard qui est choquant non moins que sa forme arrogante.

Georges Grosjean, adaptation Ld G.



Il a été l'éditeur d'ouvrages sur la Suisse italienne. Toute son œuvre multiple, il l'accomplit sans être lié à un parti ou à un journal. Mais sa fidélité à la cause du Heimatschutz est exemplaire. Jusqu'au dernier jour, il a animé notre mouvement et lui a suggéré des tâches nouvelles.

La dépêche qu'il a adressée de Rome à l'Assemblée du 30 mai, par la faute d'une grève, n'est pas parvenue à temps. En voici le texte: « Rivolgo saluto augurale all'Heimatschutz svizzero per il

convegno nel cantone Ticino, all'animatore Ezio Bernasconi, per glorificare, proteggere l'ideale e la civiltà del Patrio Suolo. Arnoldo Bettelini. »

Les membres de la section tessinoise, la Società ticinese per la conservazione delle bellezze naturali e artistiche, l'ont accompagné à sa dernière demeure, au cimetière de Caslano. Ils lui garderont une gratitude profonde pour les services qu'il a rendus à son canton.

E. Bernasconi

Suhr en Argovie

La photo de la page 3 de notre revue 1/1970 est une vue aérienne de Suhr en Argovie. Dans le commentaire qui l'accompagnait, l'auteur déplorait le développement anarchique de l'agglomération.

Or les autorités de cette commune nous ont informé qu'un plan de zones (Ortsplanung), fixant

aussi les voies publiques et les canalisations, avait été approuvé par le Conseil d'Etat et que ces dispositions sont appliquées depuis janvier 1969.

Nous nous réjouissons de ce succès de l'aménagement du territoire et espérons qu'il portera ses fruits.

Réd.

Photographes: Aare-Tessin SA, Olten (p. 55 en haut); Force Motrices Bernoises SA, Berne (p. 56, 61); Documentation aérienne pédagogique Pleinciel, Lausanne (p. 60); Service topographique fédéral, Wabern-Berne, avec permission spéciale (p. 64); A. Flammer, Locarno (p. 66); A. Geeser, Zurich (p. 71); Walter et Johanna Kunz, Wetzikon (p. 50); Photo

Comet, Zurich (p. 55 en bas); E. Schroeder/Collection de la Bibliothèque nationale suisse, Berne (p. 52 en haut); Chemins de fer fédéraux, Berne (p. 51); Office nationale suisse du tourisme, Zurich (p. 57, 58, 62, 63, 65); H. Steiner, St-Moritz (p. 59); Swissair-Photo SA, Zurich (p. 52 en bas, 67 en haut); W. Zeller, Zurich (p. 67 en bas, 68, 69).